

AXE (3) : PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES

La prévalence de la pauvreté est restée assez accentuée malgré la mise en œuvre du DSRP. En 2002, le Sénégal comptait près de 11 millions d'habitants dont 50% vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation n'a pas fondamentalement changé au contraire.

Les diagnostics du DSRP avaient permis de mettre en évidence des « points de rupture » qui ont conduit au basculement de plusieurs ménages dans la pauvreté et qui ont mis certaines franges de la société dans une situation de vulnérabilité.

L'absence de systèmes de protection sociale et de gestion des risques efficace, fiable et élargie qui aurait permis d'éviter ce basculement quand interviennent ces chocs, était perçue comme un facteur essentiel de basculement et de maintien des pauvres dans un cercle vicieux de pauvreté et de création de nouveaux pauvres et constitue un frein à l'accumulation du capital et à l'investissement.

La Protection Sociale perçue comme un instrument au service de la solidarité générationnelle et intergénérationnelle constitue de ce fait un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et un moyen par excellence de redistribution des fruits de la croissance ».

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) élaboré pour la période 2006-2010, et visant sur un horizon à moyen terme, à réduire de moitié la pauvreté a fait de la protection sociale et de la gestion de risques de catastrophes un axe essentiel de sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

Cet axe est structuré quatre composantes :

- La réforme et le renforcement du système formel de sécurité sociale
- L'extension de la protection sociale
- La protection des groupes vulnérables
- La gestion des risques de catastrophes.

COMPOSANTE I : REFORME ET RENFORCEMENT DU SYSTEME FORMALISE

Dans le cadre du DSRP 2, mis en œuvre depuis 2006, l'objectif de la composante I vise à renforcer le dispositif de sécurité sociale couvrant le secteur formel afin de relever deux défis majeurs :

- d'une part, donner au système les moyens de **rattraper le retard actuel** pour atteindre pleinement les objectifs qui lui étaient assignés au départ ;
- d'autre part, de lui permettre de **réaliser de nouveaux objectifs** pour répondre aux attentes de l'heure en élargissant à la fois le champ matériel de la couverture aux besoins exprimés dans le cadre du processus participatif et d'autres

Ainsi, les actions mises en œuvre devraient permettre à moyen terme d'atteindre les résultats suivants :

- (i) un cadre normatif approprié et cohérent est mis en place ;
- (ii) un organe de contrôle et de supervision est fonctionnel pour toutes les

- branches couvertes par le système formel de sécurité sociale ;
- (iii) le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles a considérablement baissé du fait de la mise en place d'un système de prévention ;
 - (iv) l'évasion sociale est éradiquée ;
 - (v) un programme d'accès au logement pour les travailleurs est mis en place ;
 - (vi) le champ d'application personnel du dispositif formel de la sécurité sociale connaît un élargissement progressif;
 - (vii) tous les travailleurs salariés bénéficient d'une couverture pour les branches obligatoires couvertes par le système formel de sécurité sociale et se voient dotés de prestations nouvelles répondant aux besoins prioritaires.

Pour atteindre les objectifs visés, le DSRP 2 a prévu des actions à mettre en œuvre qui s'articulent autour de mesures générales et de programmes.

II.- NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS INSCRITES DANS LA MATRICE DES MESURES DU DSRP 2

REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE

Intitulés de l'Action	Maîtres d'œuvre	Etat d'avancement	Problèmes et Contraintes	Solutions pour 2009
1.- Mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale	MFPTOP, CSS, IPRES	Les actions liées à cet objectif décliné en 2 programmes (PRULES et PPRP) n'ont pas démarré spécifiquement	-Absence d'étude de faisabilité et de financement des études	ENGAGER LES études de faisabilité
2.- Renforcement du dispositif de régulation (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS))	MFPTOP, BM, BIT	Ce programme est en phase de réalisation active. une loi a été votée en février 2008. Les avant projets de texte sont en cours d'élaboration		adoption loi
3.- Révision du champ de couverture du secteur non structuré pour inclure les chômeurs et les émigrés		Les tdr pour une étude de faisabilité ont été confectionnés et valides par le ministère des sénégalais de l'extérieur	La BM a accepté de financer l'étude. avis de non objection attendu	Attente des résultats de l'étude de faisabilité
4.- Mise en place d'un programme de couverture de la tutelle des IPM (agence de contrôle et de conseil) et des capacités des professionnels de la sécurité sociale	MFPTOP	-Création IFOSS L'étude va démarrer au courant de l'année 2008. Les TDR ont été confectionnés et valides par le Ministère de l'Education Nationale.	La Banque Mondiale a donné son accord pour le financement de l'étude de faisabilité	Mise en œuvre de l'étude de faisabilité

CONCLUSION COMPOSANTE SYSTEME FORMALISE

Après divers échanges sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNPS dans sa composante 1, le sous groupe de travail a identifié un certain nombre de contraintes liés:

- à la formulation des indicateurs de résultat spécifiques à chaque action,
- au déficit d'échanges entre les acteurs, en particulier l'absence des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs au sein de ce sous groupe et plus généralement leur non participation à cet atelier

Plus globalement, les membres du sous groupe ont constaté le faible niveau d'information des acteurs sur la SNPS et le faible niveau d'exécution budgétaire des actions figurant dans la matrice

Au demeurant, des actions ont été identifiées pour compléter la matrice des mesures du DSRP2 et les propositions novatrices pour la mise en œuvre de la SNPS ont été formulées dans la matrice telle qu'amendée.

Enfin, au titre des recommandations, il a été préconisé de faire assister les sous groupes :

- dans la formulation du volet « **évaluation budgétaire** » pour les actions inscrites dans la matrice,
- dans la formulation du volet technique des actions pour permettre leur **programmation pluriannuelle** et leur inscription éventuelle au Budget de l'Etat.

COMPOSANTE II : EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

L'extension de la protection sociale aux populations du monde rural et du secteur informel en général, est une priorité du gouvernement du Sénégal qui en a fait un des piliers stratégiques de sa politique de croissance et de réduction de la pauvreté. Dans un contexte où moins de 20% seulement de la population totale bénéficient d'une couverture sociale, l'extension de celle-ci aux groupes exclus devient un défi majeur à relever, d'autant plus qu'il est établi, à travers les premiers rapports d'avancement du DSRP première génération, que l'absence de protection sociale participe des facteurs majeurs de basculement ou de maintien des populations dans la pauvreté. Il est ressorti du diagnostic que les ménages aussi bien en milieu rural qu'urbain sont exposés à une variété de chocs qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les libérer de la pauvreté. Ces chocs qui affectent globalement toutes les communautés de bases accentuent la précarité des ménages et les maintiennent dans une situation de vulnérabilité. C'est pourquoi, le Gouvernement du Sénégal, à travers ses différents instruments d'orientation et de mise en œuvre de sa politique tels que le DSRP II et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), a opté pour l'extension de la protection sociale aux groupes les plus vulnérables afin de réduire l'impact de ces chocs.

L'application de cette nouvelle vision stratégique dans un contexte très marqué par la pauvreté, met d'abord l'accent sur les risques liés à la maladie en ce sens que la richesse des pauvres réside dans leur santé qui constitue leur atout et leur potentiel le plus précieux¹ comme l'indique l'OMS.

En effet, « la santé favorise une participation plus efficace à la production de richesses ; dès lors la lutte contre la maladie et la promotion de la santé peuvent être considérées comme deux maillons essentiels du combat contre la pauvreté et du développement humain. »²

Ainsi, l'un des défis majeurs à relever dans le cadre du DSRP II conformément aux Objectifs du Millénaire pour la Développement (OMD) consiste à porter le taux de couverture du risque maladie à 50% d'ici 2015. Autrement dit, il s'agira d'étendre la protection sociale à plus de 30% de la population exclue des dispositifs actuels de couverture du risque maladie. Pour porter ce challenge, le Gouvernement du Sénégal s'est fixé trois objectifs principaux à travers le Programme d'Action Prioritaire 2006-2010. Il s'agit de :

- Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance maladie ;
- Mettre en place des mécanismes de prise en charge de maladies pour les personnes vulnérables ;
- Mettre en place des systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel et de l'artisanat.

II.- NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS INSCRITES DANS LA MATRICE DES MESURES DU DSRP 2

EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

Intitulés de l'Action	Maîtres d'œuvre	Etat d'avancement	Problèmes et Contraintes	Solutions pour 2009
1.- Promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins et renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité	CAFSP/ MSP	Projet de convention cadre entre l'Etat et les mutuelles de santé : celui-ci définit les principes régissant les relations contractuelles entre les formations sanitaires du Sénégal et les mutuelles de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Lenteur dans le processus d'adoption et de signature de la convention cadre - Pluralité dans la représentation du mouvement mutualiste (absence de structures faïtières au niveau national) - pas d'inscription budgétaire pour soutenir cette politique 	<ul style="list-style-type: none"> - adoption et signature de la convention cadre - Articuler cette action avec la stratégie d'extension de la couverture du risque maladie pour les sénégalais - élaborer un plan d'action opérationnel budgétisé
2.- Amélioration des modalités de ciblage et d'identification des bénéficiaires potentiels de l'assistance médicale	MSP	Réflexion en cours : Evaluation des initiatives de gratuité Proposition sur la création d'un Fonds d'achat/Solidarité devant aider à l'amélioration du mode de financement et de ciblage des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'inscription budgétaire - Lenteur dans la mise en œuvre des initiatives - faible implication des communautés de base dans la réflexion sur la définition des mécanismes de ciblage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un processus de réflexion élargie sur le bilan des mécanismes de ciblage actuels et la définition de critères plus ciblés d'identification des bénéficiaires - Prévoir le financement de ce processus dans le budget de l'Etat

<p>3.- Mise en place de régimes adaptés à chaque profession</p>	<p>MA, MFTE</p>	<p>a) Concernant le régime agro-sylvo-pastorale : - L'étude de faisabilité est déjà réalisée et validée - Les projets de textes régissant le régime sont élaborés et en cours d'adoption : projet de décret instituant le régime, projet d'arrêté sur l'assurance maladie, les statuts des régimes au niveau central et régional, - le plan de développement du régime est élaboré et validé de même que le projet de dispositif institutionnel pour la mise en œuvre et le plan d'action de mise en œuvre pour 2008-2011. - Le régime a obtenu une inscription budgétaire pour 2008 de l'ordre de 310 millions relative à la subvention attendue de l'Etat pour la mise en œuvre du plan d'action - Le démarrage de la phase pilote du régime est en cours de lancement dans les régions de Saint-Louis et de Tambacounda</p> <p>b) Concernant la mutuelle sociale -la réalisation de l'étude de faisabilité -la définition du système de financement du régime -l'élaboration d'un plan d'action 2007-2010 pour la phase pilote -la tenue de l'Assemblée Générale de la Mutuelle -le démarrage effectif des activités avec les travailleurs de AFTU</p>	<p>a) Concernant le régime agro-sylvo-pastorale : - lenteur notée au niveau ministériel pour l'adoption des projets de textes relatifs au régime et la mobilisation effective de la subvention attendue de l'Etat - faible capacité contributive des populations cibles, - l'hétérogénéité de la cible.</p> <p>b) Concernant la mutuelle sociale -Mobilisation de la subvention attendue de l'Etat pour le déroulement de la phase pilote. -Manque d'engagement dans le portage institutionnel au niveau ministériel</p>	<p>a) Concernant le régime agro-sylvo-pastorale : -Adoption des textes réglementaires -Mise en place du dispositif de financement par l'Etat -Mise en œuvre du plan d'action</p> <p>b) Concernant la mutuelle sociale -Appui financier de l'Etat pour la mise en place du dispositif conformément au plan de développement du régime (249 850 000F) - Extension /diffusion aux autres catégories de la population cible - Mise en place d'un système de conventionnement avec les structures sanitaires - Mise en place d'un centre de gestion professionnelle devant être opérationnel en fin 2008.</p>
--	------------------------	---	---	---

III.- EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DU DSRP 2 POUR 2007

EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

Rubriques	Objectifs 2007	Réalisat° 2007	Ecarts 2007	Analyse des écarts	Objectifs pour 2009
1.-Taux de couverture du risque maladie de la population				Il n'existe pas de dispositif formel et permanent de recueil de données permettant un suivi de l'évolution du taux de couverture du risque maladie au Sénégal. Le taux de couverture auquel on se réfère actuellement provient d'estimation du ministère de la Santé et de la Prévention sur la base de statistiques internes et d'études effectuées. Parmi les dispositifs prévus pour relever le taux de couverture à la suite du lancement du DSRP II, un seul a effectivement démarré, notamment le Plan SESAME. Sur le taux actuel de couverture du risque maladie de 20,13 %, ce dispositif y a contribué pour 4,8%.	La mise en œuvre des régimes pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers devrait permettre d'élargir la couverture du risque maladie à environ 110000 nouveaux bénéficiaires soit 4,6%. Ce qui devrait amener le taux de couverture à 25% en 2009 compte non tenu de l'apport éventuel des autres dispositifs (mutuelles de santé, systèmes formels, etc.)
2.- Pourcentage du budget affecté aux programmes d'assistance en faveur des groupes vulnérables				Aucun objectif n'était préalablement défini pour 2007.	Evaluer effectivement le taux de couverture des groupes vulnérables à partir des différents programmes
3.- Taux de couverture assurance risques agricoles				Aucun objectif n'était préalablement défini pour 2007.	Procéder à l'étude de faisabilité de l'assurance risques agricoles

CONCLUSION COMPOSANTE EXTENSION PROTECTION

Il s'agira de poursuivre la dynamique indiquée à travers les objectifs stratégiques unanimement confirmés comme réponses pertinentes par rapport au défi de l'extension de la protection sociale.

Pour ce faire les recommandations suivantes sont préconisées à l'endroit des décideurs :

- Instituer un mécanisme permanent de coordination et suivi de la mise en œuvre des stratégies. Il aura pour mandat de veiller à l'harmonisation et la mise en cohérence des actions initiées dans le cadre de la stratégie ; de faciliter la mise à niveau des autorités concernées ; veiller à l'articulation de mesures retenues dans la matrice et les processus d'inscription budgétaire ;
- Instituer un mécanisme d'évaluation et de partage d'information sur les dispositifs de protection sociale avec tous les acteurs concernés ;
- Instaurer un mécanisme de contrôle de la fiabilité des données
- Renforcer les critères de ciblage des bénéficiaires des systèmes de gratuité et de protection sociale en général en intégrant la dimension pauvreté
- Favoriser une synergie entre les différents projets existants d'une part et d'autre part entre les initiatives de gratuité pour une meilleure optimisation des ressources
- Voir les possibilités de mise en synergie entre ce régime et le système d'assurance contre les risques agricoles en cours de mise en place avec l'appui de la Banque Mondiale

COMPOSANTE III : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

L'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans la Stratégie nationale de développement marque une volonté politique de considérer les risques naturels comme une composante du développement durable.

Ainsi, la lutte contre la pauvreté s'exprime notamment par le renforcement de la capacité des populations à faire face aux risques et l'augmentation de l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale. Elle se traduit par le fait que non seulement toute activité de développement doit veiller à ne pas accroître le risque, mais elle doit de préférence participer à la réduction de ce risque.

En effet, dans les options de développement du pays tels que déclinées dans le DSRP, la protection sociale et la gestion des risques de catastrophes est une perspective de réponse structurelle aux défis majeurs de croissance et de réduction de la pauvreté et a pour vocation de servir de catalyseur pour la poursuite de différents objectifs nationaux de développement notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, de la mobilité, de la responsabilisation des acteurs du secteur privé, de la société civile etc.

C'est pour cette raison que le groupe de travail ayant en charge le suivi de la composante relative à la gestion des risques de catastrophes a retenu de s'organiser pour rendre compte des actions menées et des résultats obtenus.

II.- NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS INSCRITES DANS LA MATRICE DES MESURES DU DSRP 2

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES

Intitulés de l'Action	Maîtres d'œuvre	Etat d'avancement	Problèmes et Contraintes	Solutions pour 2009
1. Programme formation et recherche sur le concept de risques et catastrophes	PAPNGRC/ DPC	Formulation en cours	- Retard dans l'exécution	Intégrer ce volet dans le cadre des actions de la plateforme nationale de RRC
2. Mise en place du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale	PAPNGRC/ DPC	Formulation en cours	- Problèmes de coordination des actions	Opérationnalisation de la plateforme
3. Mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, et mise en place d'une autorité nationale chargée de la protection civile	PAPNGRC/ DPC	Décret signé le 04 Mars 2008	- Problèmes de partage des infos et la mise à niveau des différentes parties prenantes - Difficulté dans l'appropriation de la plateforme	Opérationnalisation de la plateforme
4. Mise en œuvre d'un programme de maîtrise des accidents industriels et de prévention et de gestion des inondations	PAPNGRC/ DPC	- Processus de formulation en cours au niveau du PAPNGRC - Plan ORSEC	- Difficultés pour tester régulièrement le plan ORSEC - Contrepartie de l'Etat non disponible	- Comblé le Gap
5. Mise en place d'un système d'assurance des risques agricoles	Non identifié	Rubrique non prise en compte dans le PAP	Rubrique non prise en compte dans le PAP	-Comblé le Gap
6. Mise en place de système d'alerte précoce dans les différents secteurs et domaines	PAPNGRC MFSN, MEF	TDR de l'étude pour la mise en place du SAP sont disponibles depuis le 05 Mai	Non disponibilité de la contrepartie financière de l'Etat	- Comblé les Gap
7. Renforcement et décentralisation du Fonds de solidarité nationale et du fonds de calamité	ETAT/MFSN /MEF	Le fonds de solidarité et le commissariat à la sécurité alimentaire mènent des actions conjointes sur toute l'étendue du territoire	- Rubrique non prise en compte dans le PAP	- Opérationnalisation de la plateforme

III.- EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DU DSRP 2 POUR 2007

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES

Les indicateurs de suivi du DSRP2 en matière de gestion des risques majeurs et catastrophes n'ont pas été prévus

Rubriques	Objectifs 2007	Réalisations 2007	Ecart 2007	Analyse des écarts	Objectifs pour 2009
1.-					
2.-					
3.-					

CONCLUSION COMPOSANTE GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES

Perspectives d'évolution et recommandations

- Opérationnalisation de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe ;
- Comblent les GAP ;
- Une déclaration de principes de politique pour guider toutes les interventions futures dans le secteur de la gestion des risques de catastrophe ;
- Bâtir une culture de la prévention des risques de catastrophe ;
- Valoriser les mécanismes traditionnels de prévention des aléas ;
- L'opérationnalisation d'une structure institutionnelle compétente et efficace, qui soit apte à faire face aux urgences et qui puisse également coordonner les activités de prévention, de mitigation et les activités post-catastrophes. Il est nécessaire que la structure soit cohérente avec les politiques gouvernementales existantes, qu'elle soit réceptive à la nature extraordinaire et intersectorielle à long terme de la gestion des risques de catastrophes et aux priorités stratégiques qui sont amenées à évoluer ;
- Des mécanismes durables de « *fund raising* » aptes à débloquer rapidement des fonds et des investissements publics en faveur de la mise en état d'alerte, de la prévention et de la mitigation ;
- Le développement des compétences dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes aux niveaux national et communautaire ;

- Dans le cadre de la décentralisation, les structures de la plate-forme doivent être transposées au niveau Régional (gouverneur), Départemental (préfet) et Local (PCR) ;
- Un système cohérent en matière d'information, d'alerte et de communication ;
- Elaboration de cartes multirisques ;
- L'articulation des programmes de réduction des risques de catastrophe avec les objectifs de la stratégie nationale de protection sociale et les indicateurs de suivi du DSRP2.

COMPOSANTE IV : PROTECTION GROUPES VULNERABLES

Le DSRP subdivise les populations vulnérables selon les catégories suivantes; 1) les personnes handicapées ; 2) les femmes en situation de vulnérabilité ; 3) les enfants en situation de vulnérabilité ; 4) les personnes âgées ou les aînés ; 5) les jeunes et les adolescents ; 6) les personnes déplacées, réfugiées ou rapatriées. Il vise à réduire la vulnérabilité de ces groupes.

La revue vise les objectifs suivants : (i) effectuer un diagnostic situationnel spécifique et approfondi sur les groupes vulnérables (enfants en situation de vulnérabilité, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes en situation de vulnérabilité, etc.) ; (ii) analyser les réponses stratégiques préconisées dans la prise en charge de chaque catégorie sociale concernée ; (iii) élaborer une revue des différents programmes de protection sociale des groupes vulnérables (programmes de développement de l'enfance, programmes de Réadaptation des personnes handicapées, programmes de prise en charges des personnes âgées et des femmes en situation de vulnérabilité) ;(iv) analyser pour chaque programme, le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables concernés ; (v) analyser la participation des acteurs (Etat, Société civile et autres partenaires au développement) et leur perception par rapport à la politique de protection sociale des groupes vulnérables ; (vi) identifier et créer, en collaboration avec le groupe chargé de la question des indicateurs de suivi de la SRP, les indicateurs spécifiques au thème.

La revue a examiné les réalisations du PAP pour l'année 2007. Pour 2007, les réalisations en faveur des groupes vulnérables sur ressources budgétaires (BCI) ont été maigres du simple fait que les allocations planifiées ont été très faiblement mobilisées à cause des tensions de trésorerie qui peuvent continuer en 2008. Par ailleurs, la réduction de 50 pour cent des budgets de fonctionnement en 2007 a pu entamer les capacités opérationnelles des structures nationales chargées de la mise en œuvre des projets. Pour répondre à la demande continue et forte exprimée par les services interviewés, **il est recommandé qu'un plan de renforcement continu des capacités de services nationaux à préparer des projets soit élaboré, d'autant que la DCEF dispose des fonds pour appuyer des telles activités.**

Les réalisations majeures concernant la lutte contre la vulnérabilité proviennent du financement des programmes, projets et initiatives appuyés par les partenaires bilatéraux, multilatéraux et des ONGS.

**II.- NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS
INSCRITES DANS LA MATRICE DES MESURES DU DSRP 2**

PROTECTION SOCIALE ET SUIVI DES GROUPES VULNERABLES

Intitulés de l'Action	Maîtres d'œuvre	Etat d'avancement	Problèmes et Contraintes	Solutions pour 2009
1.- Mise en place d'un système d'assurance des risques agricoles		Le système d'assurance contre les risques agricoles en cours de mise en place avec l'appui de la Banque M.		
2.- Renforcement et décentralisation du Fonds de solidarité nationale et du fonds de calamité		9		
3.- Appui au dispositif de suivi-évaluation des Programmes de Lutte contre la Pauvreté		Sur une période plus longue, 2004-2007, trois grands programmes ont aussi contribué à la réduction de la vulnérabilité. Le Projet de Lutte contre la Pauvreté financé pour un montant d'environ 15 Milliards de F CFA ; le Programme de l'Agence du Fonds de Développement Social pour un montant de 24 Milliards de F CFA ; et le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté pour un montant de 2,5 Milliards de F CFA dans lequel est logé le Fonds de Développement local financé par la coopération luxembourgeoise pour 568.000 \$	Pour un montant budgétisé d'environ 32,6 milliards pour les groupes vulnérables, 5,9 milliards FCFA étaient supposés provenir du gouvernement et 6,3 milliards des bailleurs. La contribution des partenaires a largement été mobilisée. Le gap s'élevait à 20,4 milliards, soit 62 pour cent du montant de financement de la sous composante groupes vulnérables. Un niveau de gap aussi élevé compromet la réalisation des actions prioritaires et donc l'atteinte des objectifs.	
4.- Mise en place d'un programme pour un meilleur accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage (aides techniques)		En 2007, un financement BCI de 100 millions a permis au programme RBC d'appareiller un millier des personnes handicapées.	En ce qui concerne les personnes handicapées peu de réalisations ont été faites en 2007 à cause du financement limité	
5.- Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés par la mise en œuvre de programme national d'éducation intégratrice				

<p>6.- Mise en œuvre du programme de réadaptation à base communautaire (RBC)</p>			<p>La couverture géographique initiale du programme RBC est limitée à douze départements et l'a été encore plus en 2007 avec la faible mobilisation des fonds BCI. Même si d'autres partenaires appuient ce programme, les droits des titulaires sont loin d'être réalisés avec la modicité des moyens, des ressources humaines et du financement.</p>	
<p>7.- Développement et mise en œuvre des activités de sensibilisation contribuant à l'élimination des violences et pratiques néfastes faites aux petites filles et aux femmes</p>		<p>Deux rapports ont été compilés et sont à la commission nationale des droits de l'homme pour revue par le comité des experts. Un Haut-Commissariat aux droits de l'homme et à la promotion de la paix est mis en place.</p>	<p>S'agissant de l'amélioration des droits des femmes, l'observatoire tarde à voir le jour et être opérationnel.</p>	
<p>8.- Développement d'un plan de communication pour un changement de comportement favorable à l'autonomisation des femmes</p>				
<p>9.- Mise en œuvre du plan d'actions de la SNEEG</p>	<p>FAD, FND, AFDS, PAREP</p>	<p>Le projet d'appui aux initiatives de génération des revenus entre dans le cadre de l'objectif 2 de ce domaine (améliorer la situation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité par la mise en œuvre du SNEEG.</p>	<p>-non maîtrise des mécanismes existants de mobilisation des ressources PTIP. -retards dans la mise en œuvre eu égard aux remaniements ministériels</p>	<p>-assurer la disponibilité des données concernant la femme et les familles pour rendre crédibles les rapports sur le suivi CEDEF. -La recherche dans le domaine de la famille doit être intensifiée.</p>

→ Ver BCT 2008
→ MdfCPH

<p>10.- Mise à la disposition des femmes rurales des technologies et équipements appropriés de transformation et de conservation des produits</p>				
<p>11.- Renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge les enfants en situation de vulnérabilité</p>				
<p>12.- Programme de renforcement des structures et centres spécialisés sur les enfants en délinquance (centre sauvegarde, AEMO, ateliers spécialisés)</p>	DESPS	Aucune réalisation n'est inscrite à son actif faute de crédits		
<p>13.- Appui aux structures et associations de prise en charge des enfants</p>		Le programme de protection juridique et de lutte contre les violences et pires formes de travail des enfants appuyé par partenaires techniques et financiers en partenariat avec le Ministère de la Famille l'UNICEF a contribué à la réalisation des objectifs du DSRP pour ces catégories de population vulnérables.		
<p>14.- Extension et renforcement des projets et programmes existants de lutte pour l'éradication du travail des enfants : « Projet contre les pires formes de travail des enfants » du MFFSD, « Programme sur le travail des enfants » du MFTOP, « Renforcement de la protection des enfants contre toutes formes d'exploitation, d'abus et de violence »</p>		<p>-Les réalisations au profit des enfants en situation de vulnérabilité concerne les enfants mendiants, ceux victimes des pires formes de travail et ceux en conflit avec la loi. Avec l'appui de la Coopération Italienne de l'UNICEF, du BIT, de l'UNFPA, des autres partenaires plusieurs réalisations ont été faites en leur faveur en 2007</p> <p>- Le Projet Education à la Vie Familiale dans les « daaras » et la lutte contre la traite des enfants grâce au financement BCI de 150 millions octroyé en en 2007 et à l'appui financier de l'UNICEF et de UNFPA, a enregistré les réalisations majeures suivantes :</p>	<p>La non prise en compte de la dimension santé et prévention dans cette ligne d'action et l'insuffisance des moyens</p> <p>- La dépendance au budget des bailleurs est criarde et justifie les maigres réalisations dans ce domaine.</p>	<p>Le renforcement de la DPDE e définissant exactement son mandat e la dotant d personnel dûment formé -le renforcement des recrutements des éducateurs spécialisés, des moyens d la DESPS e de la DAS l'aménagement t e l'équipement d'une infirmerie dan chaque centr de prise e charge de enfants e</p>

		développement d'un curriculum, d'un guide méthodologique et d'un argumentaire religieux, formation de maîtres coraniques, etc.		situation difficile, la mise en place d'un programme national de préventions des situations de risques et de vulnérabilité chez les enfants et la mise en place d'un cadre de concertation regroupant les nombreux acteurs dans ce domaine
15.- Création d'un minimum vieillesse (sans contribution)				
16.- Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie et promotion de l'enseignement de la géronto-gériatrie				
17.- Prise en charge des frais médicaux par les services concernés aux aînés non affiliés à l'IPRES ou au FNR		Avec l'appui de l'Etat pour un montant de 700 000 millions FCFA, le Plan Sésame est mis en œuvre et contribue à accroître l'accès aux soins de santé des personnes âgées.	En ce qui concerne le plan Sésame, plusieurs contraintes ont été soulevées : L'insuffisance du financement du programme et la sous-estimation du nombre de titulaires de droits de la mesure au départ. Les prestataires de soins assimilent la gratuité des soins à un privilège ou la charité et non à un droit. La mobilisation des ressources constitue le principal obstacle à la mise en œuvre de cette sous-composante	Evaluation rigoureuse et indépendante impliquant toutes les parties prenantes
18.- Assurer des pensions de retraites décentes pour les retraités et garantir la viabilité à long terme des régimes		Plusieurs actions devront être menées dans le cadre de la réalisation de cet objectif. Il s'agit de (i) créer un <i>minimum vieillesse</i> qui garantirait un revenu minimal à tout retraité qui ne bénéficie pas d'une pension de retraite de base (ii) mettre en œuvre des mesures	Les modalités de mise en œuvre de ces mesures devront être définies dans le cadre d'une étude de faisabilité.	L'ETUDE DE FAISABILITE SUR FINANCEMENT EST EN COURS DE REALISATION

		fiscales incitatives en faveur des retraités (défiscalisation totale des pensions du régime obligatoire et allègements fiscaux pour les régimes complémentaires).		
19.- Renforcement des ressources du Fonds national d'Action pour l'Emploi (FNAEJ), du Fonds national de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)		Le FNPJ a aussi contribué à la résolution des problèmes d'insertion des jeunes dans les secteurs productifs en finançant en faveur des jeunes des projets de création d'entreprises ou d'activités génératrices de revenus, des actions de formation, des actions d'information et de communication pour un montant total de 272 483 920 FCFA en 2006 et 2007.		
20.- Renforcement des programmes de protection et de soutien au développement harmonieux des adolescent(e)s les plus défavorisé(e)s		la Direction de l'Education Surveillée de la Protection Sociale a inscrit vingt deux activités concernant les jeunes pour la période 2004-2007. Seulement neuf de ces activités ont été partiellement ou entièrement réalisées. Il s'agit surtout de dotations d'équipements, des constructions et des recrutements de personnel.	Treize des vingt deux activités planifiées par la DSPS pour la période 2005-2007 n'ont connu la moindre réalisation pour diverses raisons dont l'insuffisance ou l'indisponibilité de crédits et l'absence de personnel qualifié	L'offre de financement correspond à 10% du portefeuille des projets présentés, ce qui est très faible. On pourra améliorer l'acceptation des projets par la formation des jeunes à l'élaboration des projets. L'évaluation des résultats du FNPJ devrait être conduite
21.- Mise en œuvre du programme d'urgence pour la reconstruction de la Casamance (ANRAC)		Des actions ont pu être menées avec des financements BCI du PAP et grâce surtout à l'appui des partenaires au développement dans le cadre des programmes de coopération, des ONG.		

22.- REVA	FNPJ	Le plan REVA (retour vers l'agriculture), est parmi les réalisations au bénéfice de ce groupe appuyées par les partenaires	-insuffisance indisponibilité crédits	et/ou de	Corriger les lacunes de requêtes de financement et de documents de projet inscrits au PTIP
23.- Renforcement des capacités de la commission nationale d'éligibilité (CNE)					
24.-					

III.- EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DU DSRP 2 POUR 2007

PROTECTION SOCIALE ET SUIVI DES GROUPES VULNERABLES

Rubriques	Objectifs 2007	Réalisations 2007	Ecart 2007	Analyse des écarts	Objectifs pour 2009
1.- Nombre de personnes handicapées appareillées	Aucun objectif n'était préalablement défini pour 2007.	.			
2.- Nombre de (GIE) mises en place par des personnes handicapées ayant reçu un appui financier	Aucun objectif n'était préalablement défini pour 2007.	.			
3.- Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail National Garçons Filles					

CONCLUSION COMPOSANTE GROUPES VULNERABLES

En ce qui concerne le diagnostic situationnel de la vulnérabilité, la revue soutient que la vulnérabilité résulte des violations de droits de l'homme.

Ces droits sont spécifiés dans la Charte des Droits de l'Homme (DUDH) et les conventions ratifiées par l'Etat. La réalisation des droits de l'homme est l'ultime but de tous les programmes de développement. Les droits de l'homme sont intégrés dans les mandats et les politiques des agences des Nations Unies, dans les fonds, les programmes et les agences spécialisées, tous partenaires du gouvernement du Sénégal.

La revue recommande dès lors une analyse de la situation de la vulnérabilité selon l'approche basée sur les droits de l'homme combinée à l'approche basée sur les résultats. Les politiques, les stratégies, les programmes nationaux et les projets de développement devraient tous désormais adopter ces approches. Elle en présente les avantages, la démarche et le contenu.